

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de service
public 100,7
du 23 avril 2024

Présents/es :

Présidente Mme Véronique Faber

Membres Mme Josée Hansen
 M. Tom Hermes
 M. Steph Meyers
 M Thiery Zeien
 M. Pierre Reuter
 M. Fabien Simon
 Mme Tania Brugnoni

Directeur M. Jean-Lou Siweck

Commissaire de Mme Céline Flammang
Gouvernement

Secrétaire Mme Catarina Martins

Excusé/es : M. Raphaël Kies, ayant donné procuration à M. Steph Meyers

A. Points pour décision

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Faber présente l'ordre du jour.

✓ L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2024

Mme. Flammang propose une précision du procès-verbal du 6 janvier 2024 qui a été retenue.

✓ Le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2024 est adopté.

3. Validation de la reconduction des mandats de Raphael Kies et Tom Hermes

M. Kies et M. Hermes expriment leur disponibilité à être proposés par le Conseil d'administration pour une reconduction de leurs mandats en tant que membres indépendants du Conseil d'administration.

✓ Le Conseil d'administration valide la proposition de la reconduction des deux mandats.

4. Validation du rapport opérationnel 2023

M. Siweck présente le rapport d'activité 2023, prévu d'être intégré dans le rapport annuel de l'établissement. Après une série de commentaires et de questions, les membres du CA ont approuvé le rapport.

✓ Le rapport d'activité 2023 est adopté.

5. Validation du rapport financier 2023

M. Siweck présente le bilan et le compte de résultat audités pour l'année 2023. Le Média de service public 100,7 clôture l'exercice 2023 avec un déficit de -404 270,84 € après un excédent de 234 812 € l'année précédente. Le résultat audité est donc en ligne avec le résultat provisoire (-406 041 €) présenté au conseil d'administration en février. Il est aussi en ligne avec le budget 2023, qui tablait sur un déficit de -435 623 €.

Le total du bilan est stable (2 206 116 € contre 2 253 747 €). Les fonds propres reculent de 641 044 € en 2022 à 236 774 €. Les dettes augmentent à 1 019 823 € (contre 673 763 € en 2022). Les avoirs en banque reculent à 1 471 568 € (contre 1 691 662 € en 2022).

La situation financière de l'établissement reste dès lors saine malgré le déficit, d'autant plus que le budget 2024 prévoit un excédent. L'opinion du réviseur d'entreprises ne comporte pas de réserves.

M. Siweck explique que si les chiffres sont très proches de ceux du résultat opérationnel présenté au cours de la précédente réunion du conseil d'administration, les principales différences proviennent, comme prévu, des charges définitives liées au bâtiment, à la TVA non déductible et aux remboursements de la Mutualité., dont les chiffres définitifs n'étaient pas encore disponibles début février.

Un*e membre demande si le surcoût du site web explique seul les différences au niveau des investissements. M. Siweck répond que les surcoûts sont un élément, mais sont inférieurs au total. Un

autre élément est l'affectation à l'exercice 2023 d'une facture réglée déjà en 2022 et d'une autre reçue en 2024.

✓ Les comptes annuels révisés 2023 sont adoptés.

6. Validation du pré-budget 2025

M. Siweck présente le pré-budget 2025 ainsi que les projections jusqu'en 2028.

Un*e membre demande quels types de projets sont mentionnés dans le rapport. M. Siweck explique que ces prévisions concernent les coûts externes mais ne sont pas destinées à un projet spécifique.

En réponse à une question, M. Siweck précise que le recul relatif des charges liées aux collaborateurs indépendants est lié aux recrutements des dernières années et à des changements dans la grille. Il n'y a ainsi plus de collaborateurs indépendants n'ayant pas d'autres occupations professionnelles, à l'exception de deux personnes n'ayant conclu leurs études que récemment. Les efforts de trouver de nouveaux collaborateurs indépendants dans l'animation visent d'une part à identifier de nouveaux talents et d'autre part à augmenter la flexibilité et réactivité dans le fonctionnement de l'établissement.

Un*e membre demande si le budget de 100,7 ne devrait pas être aligné sur la procédure budgétaire de l'Etat. M. Siweck explique que côté recettes, il n'y a pas d'impact alors que la dotation est arrêtée par une convention pluriannuelle. Côté dépenses, il estime que le budget de l'Etat est préparé trop tôt à l'avance et il ne serait pas possible de déterminer dans le détail usuel jusqu'ici les dépenses aussi tôt.

Un*e membre demande où le budget des médias sociaux est intégré. M. Siweck répond qu'il fait partie du budget « moyens de promotion ».

Un*e membre demande si le prochain indice a un impact sur le salaire brut. M. Siweck répond que oui.

✓ Le pré-budget 2025 est validé.

B. Points pour discussion

7. Bilan 2023

Mme Faber demande de reporter la discussion du bilan 2023 jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration parce que nous disposerions d'ici là de meilleures données sur lesquelles fonder la discussion. Les membres sont unanimement d'accord.

C. Points pour information

8. Exécution budgétaire au 31 mars 2024

M. Siweck présente l'exécution budgétaire au 31 mars 2024. Les charges restent en dessous du budget.

M. Siweck remarque que deux postes resteront en dessous du budget, à savoir les frais de diffusion (lancement retardé du DAB+) et le loyer (indice des prix à la construction resté en dessous des prévisions).

Un*e membre constate que les dépenses d'investissement sont plus petits que prévus et demande s'il sera toujours possible de réaliser tous les projets futurs. M. Siweck répond que tous les projets sont pris en compte, mais que le rythme de paiement est plus ponctuel que régulier.

Un*e membre demande combien coûte le développement de l'application. M. Siweck répond que les demandes d'offres seront lancées dans les jours à venir. Le coût estimé reste en dessous du seuil de 60 000 €.

9. Mise à jour HR

M. Siweck présente les postes fermés et les postes ouverts.

Un*e membre demande combien de personnes postulent habituellement à un emploi. M. Siweck répond que c'est généralement entre 4 et 5, où 2 à 3 répondent effectivement aux critères.

M. Siweck note que le poste de marketing devrait être occupé par quelqu'un qui parle luxembourgeois, car il devrait être capable de rédiger des textes concis sur les réseaux sociaux. Un membre demande ce qui est attendu du poste de marketing. M. Siweck déclare que la personne devrait être quelqu'un qui se demande comment atteindre de manière ciblée les auditeurs potentiels pour les deux stations de radio en général et certains programmes ou podcasts en particulier.

Mme Faber souligne également que 100,7 a un problème de visibilité et qu'il est important d'embaucher une personne pour ce poste.

10. Retour sur les élections des délégué.e.s. du personnel

M. Siweck annonce qu'il y a eu 4 candidatures pour trois postes d'effectifs et trois suppléants aux élections sociales.

La direction a eu une première rencontre avec la nouvelle délégation le vendredi 19 avril, lors de laquelle ils ont discuté de différents sujets. La grille de salaire a été bien accueillie, cependant la répartition entre les groupes différents l'a été moins. M. Siweck indique que de nombreux employés ne sont pas satisfaits à l'idée qu'ils pourraient être classés dans une catégorie à laquelle ils ne pensent pas appartenir – en dehors de toute considération salariale. Ce sujet a été longuement discuté.

Un*e membre a demandé comment les chèques repas ont été accueillis. M. Siweck répond que la moitié des employés sont passés aux chèques repas en remplacement de l'allocation de repas.

11. Retour sur la première réunion du « Publikumsrot »

M. Siweck note que le « Publikumsrot » s'est jusqu'ici réuni deux fois, la première réunion, informelle, ayant été consacrée à faire connaissance alors que la deuxième fut consacrée à se doter d'un règlement interne de fonctionnement. Une troisième réunion, la première avec un ordre du jour concentré sur le programme de la radio, est prévue sous peu.

12. Le point service public du European Media Freedom Act

M. Siweck présente une note concernant l'« European Media Freedom Act ».

Un*e membre explique que l'EMFA a été rédigé spécialement pour les pays où les médias sont mis sous pression par le gouvernement. M. Siweck ajoute que les effets de l'application concrète ne peuvent pas être prédits dans le détail alors que la Commission européenne n'a pas encore annoncé comment elle l'abordera.

C. Divers

L'ALIA est revenue sur la procédure arrêtée pour la « table ronde officielle » en relation avec les élections européennes. Comme 13 listes se présentent, il a été demandé aux médias de service public audiovisuel, dont 100,7, de produire deux émissions, l'ordre de passage des candidat/es représentant les différentes listes ayant été tirée au sort par l'ALIA.

Dans le cadre de son suivi des établissements publics (exercices 2019 à 2022), une réunion avec la Cour des Comptes s'est tenue lundi. Certains documents demandés relèvent du conseil d'administration et de la tutelle. M. Siweck les fera suivre aux personnes concernées.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au 1^{er} juillet 2024 au siège de la radio.



Véronique Faber
Présidente



Catarina Martins
Secrétaire